

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 26 mars 2025

Le vingt-six mars deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le vingt et un mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Absents : 7

**Présents :** M BAZILLE, M DEMAZEL, MME GOUIN, MME MY, M NOURY, MME MARY, M LÉON

**Absents excusés :** M DREUX, MME EPRON, M GOBÉ, MME LANCIEN, M PLANNELLES-GARCIA

**Absents qui ont donné pouvoir :** MME PENLOUP pouvoir à M LÉON André, MME HAVARD pouvoir à M RONCERAY Marcel

**Secrétaire de séance :** M DEMAZEL Serge

**N°2025025 - Objet : VOTE TAUX IMPOSITION 2025**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le produit fiscal attendu pour le Budget Primitif 2025 est de 630 866.00 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2025 sont :

Taxe d'habitation (Résidences secondaires) : 18,48

Taxe foncière (bâti) : 46,18

Taxe foncière (non bâti) : 45,56

Les membres du conseil municipal :

**Considérant** que le produit fiscal attendu pour le budget primitif 2025 est de 630 866.00€.

Après en avoir délibéré,

**Acceptent** à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2025 comme indiqués ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,**  
Serge DEMAZEL



**Fait et délibéré le 26 mars 2025**  
**Pour extrait conforme,**  
**Marcel RONCERAY, Maire**



Accusé de réception en préfecture  
052-210301250-20250326-DCM2025025A-DE  
Date de télétransmission : 31/03/2025  
Date de réception préfecture : 31/03/2025



COMMUNE : 125 LANDIVY  
 ARRONDISSEMENT : 53 MAYENNE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC MAYENNE

FINANCES PUBLIQUES

TAUX  
 FDL  
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 037 930	46,18	113,62	1 057 000	488 123	46,18	488 123
Taxe foncière non bâties (TFNB)	239 254	45,56	125,71	243 300	110 847	45,56	110 847
Taxe d'habitation (TH)	173 647	18,48	55,81	172 600	31 896	18,48	31 896
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		630 866		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité = 630 866	46,18	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	630 866 = 1,000 000	45,56	
Taxe d'habitation (TH)	630 866	18,48	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TV	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				148 290	0	0	-36 569	111 721

III – TOTAL DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	630 866	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	111 721	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	742 587
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

Le 26 Mars 2025  
 Pour la Commune  
 Pour la Préfecture, DOMINIQUE MAURESMO  
 Le 14 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques, DOMINIQUE MAURESMO

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	594
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	135 246
d. Logements sociaux	89

**Taxe foncière non bâtie**

<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotation pour perte de THLV	12 361
b. Mayotte	>>>

**Cotisation foncière des entreprises :**

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	319 456
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	43 078
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	

**Cotisation foncière des entreprises**

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	172 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	3 880
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées maajo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,941336
d. Taux FB commune 2020	26,32
e. Taux FB département 2020	19,86

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,04	1,48000	113,62
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	45,86	1,99000	125,71
Taxe d'habitation (TH)	23,88	26,77	11,12000	55,81
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :</b>	
a. National	>>>
b. Communal	>>>

**Taux maximum :**

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	12,48
b. Taux maximum de la maajo	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

**Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique**

	26,75
--	-------